Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 10 Doulkaada 1444
30 Mai 2023

N° 64

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1356**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1357**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1359**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1362**
Homologation de résolutions **1363**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1363**
Avis aux créanciers **1371**
Convocations
Sociétés anonymes **1372**
Autres sociétés **1377**
Divers
Avis au public **1377**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de BH ASSURANCE **1379**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire locale Dhehibet Services Agricoles

Dénomination de la société : Société communautaire locale Dhehibet Services agricoles

Date et dépôt du projet de statut type : 15 Mai 2023 auprès du tribunal de première instance de Kairouan sous n°06/2023 selon décret n°15 de l'année 2022

Type de la société : locale

Montant du capital souscrit : 12.000 DT

Nombre de parts : 120 parts de valeur 100 Dinars la part

Durée de la société : 99 ans.

Adresse du siège social : Dhehibet - El Alaa - Kairouan

Activité : fabrication huile des plantes, compotes et des Aliments composés pour le bétail

Date de souscrire : du 1er Juin 2023

Banque : Banque Nationale Agricole Alaa - Kairouan

Date de l'assemblée constitutive : 01/7/2023

Fondateurs : Kamel Dhabi - Aymen Nasrallah - Ahmed Dhahbi - Mehdi Jamii.

2023S00638SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom de l'entreprise à constituer : La société communautaire local moderne, ferme 18

Type de la société : local

Le montant du capital souscrit de la société : 15 mille dinars

L'adresse prévue pour le siège social : El Twila Sidi Bouzid

L'objet de l'entreprise : L'entreprise serait intéressée par les arbres fruitiers, les agricultures fourragères, les grandes agricultures, l'élevage de Bétail.

La date et le lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation le 8 mai 2023 au tribunal de première instance à Sidi Bouzid sous le numéro 128

Le nombre de parts qui seront souscrites et leur équivalent en numéraire, et le montant à verser immédiatement : 15 milles dinars pour 50 parts

Les conditions liées à la répartition des excédents et créer des économies après que l'entreprise a réalisé des bénéfices ou des excédents à la fin de chaque année comptable

15 % pour 20 % sont consacrés à des activités sociales, culturelles et environnementales, les restes des bénéfices et excédents peuvent être répartis dans la limite de 35 % par décision de l'assemblée générale plus que cela sert à développer ses activités et à les développer localement.

- La période d'ouverture des souscriptions est à partir de 2023 à 2023

- La possibilité de scellement éventuel en cas de souscription totale avant l'expiration du délai précité.

2023X00710SOD1

Constitution d'une société citoyenne régionale

- Nom de la société : société citoyenne régionale d'exploitation des carrières Bayech Orbata Gafsa.

- Type de la société citoyenne : Régionale.

- Capital : 20.000DT

- Siège social : Rue 4 décembre 1952 El ksar- Gafsa gouvernorat de Gafsa.

- Objet : Exploitation et valorisation des produits des carrières.

- Durée : 99 ans.

- Date et lieu de dépôt du projet du modèle d'acte constitutif : le 22/5/2023 au tribunal de première instance de Gafsa sous : 3422.

- Nombre des actions à souscrire en numéraire et le montant devant être payer immédiatement : 50 actions pour 400DT l'action.

- Les conditions liées à la répartition des excédents et de formation de l'épargne : si la société citoyenne réalise des bénéfices nets et des excédents à la fin de chaque exercices comptable :

- 15% sont allouées sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société.

- Allouer 20%aux activités sociales culturelles et environnementales.

- Après la décision de l'assemblée générale, le reste des bénéfices et des excédents peut être reparti dans un pourcentage ne dépasse pas 35%.

- L'excédent est utilisé pour développer ses activités et le développement localement.

- La durée d'ouverture de la souscription : du 5/6/2023 jusqu'au 5/7/2023, avec possibilité de clôturer avant la durée en cas de souscription totale.

- Modalité de convocation et le lieu de l'assemblée générale constitutive :

L'assemblée générale constitutive se tient après la clôture de la durée de souscription et de l'adhésion de cinquante (50) souscripteurs.

- Lieu de l'assemblée générale : au siège de la délégation à ksar Gafsa, en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et aux deux quotidiens, par ailleurs cette annonce doit être affichée au siège de la délégation de ksar Gafsa et dans n'importe quel endroit visible pour ce qui souhaite participer à la société.

Liste des fondateurs :

- Farhat Soumaya : résidente à el ksar - Gafsa numéro téléphone : 55825810

- Ibrahim Mokthtar : résident à Gafsa numéro téléphone : 98535345

- El Hamdi Chaima : résidente à el ksar - Gafsa numéro téléphone : 52018152

- Farhat Saber : résident à el ksar - Gafsa numéro téléphone : 53603632

- Barhoumi Najib : résident à Gafsa numéro téléphone : 27836162

- Les personnes intéressées à participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs et aux lieux désignés par eux à cet effet en mettant à la disposition des fondateurs une pièce de participation après examen de statuts de la société.

- Nom de l'agence bancaire : WIFAK BANK GAFSA.

2023X00717SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Rectification de la notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

CYTEKIA

Société anonyme

Au capital social de 20.000 DT

Non résidente et totalement exportatrice

Siège social : Rue Sincérité sur la Route de La Marsa, GP9, Ain Zaghouane, 2045 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1728223N

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales Paru au Journal Officiel de la République Tunisienne en date du 23 novembre 2022 sous le numéro 139 (réf 2022R02739SANB2) et rectificatif paru au Journal Officiel de la République Tunisienne en date du 1er février 2023 sous le numéro 14 (réf 2022R02739SANB2)

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires de la société Cytekia réuni le 28 février 2023 dont le procès-verbal est enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis, le 28 février 2023, sous le numéro 2380102 quittance numéro 2001 et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 15 mai 2023 sous le n°2023117717 ont décidé d'annuler l'augmentation de capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 octobre 2022 a été déposé au Registre National des Entreprises le 10 novembre 2022 sous le numéro AC031512022 et objet des notices précitées.

2023R01337SANB2

ENNAKL AUTOMOBILES

Société anonyme

Au capital social 30 000 000 Dinars

Siège social : Z.I Charguia II 1080 Tunis

Identifiant Unique : 0001949C

CNSS : 29840-61

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2023, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana, le 17 mai 2023, sous le n°23704498, quittance n°64320.

Les actionnaires ont décidé :

1- L'approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

2- L'approbation des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- L'approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2022.

5- L'approbation des états financiers et l'affectation des résultats relatifs à l'exercice 2022.

6- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2023.

7- Fixation de la rémunération du comité permanant d'audit pour l'exercice 2023.

8- La nomination de Madame Lobna FEKI autant qu'administrateur indépendant pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025

9- La nomination de Madame Siham EL MACHTANI IDRISSI entant qu'administrateur représentant les actionnaires minoritaires marocains pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025.

10- La nomination de l'administrateur *La société PARENIN* pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025,

11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Un exemplaire de ce procès-verbal a été déposé au RNE de Tunis en date du 25/5/2023 sous le n° 2023121250.

2023R01369SANB2

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7-4-2023

SOCIETE TUNISIENNE D'INDUSTRIE D'ALUMINIUM - STIAL.SA

Capital de 350 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle La Poudrière - Sfax

Identifiant Unique : 0011568Y

N° CNSS : 00062046-63

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société STIAL tenu le 7 Avril 2023· et enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 02 Mai 2023 sous le n°23701614 quittance n°M050097 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises à Sfax le 24 Mai 2023 annonce sous le n°2023120256.

Il a été décidé :

- Renouvellement de la nomination des administrateurs de la société pour une durée de trois ans qui expirent à la délibération des comptes de l'exercice 2025, Messieurs M. Mohamed Sadok DRISS, M. Mohamed Ali DERBEL, M. Abdelaziz DERBEL et Madame Sihem DRISS.

- Renouvellement du mandat de Mme Nadia Ktari expert-comptable en qualité de commissaire aux comptes de la Société STIAL pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2023X00646SANB2

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE VIABILISATION

Société anonyme

Au capital social de 1.400.000D

Siège social : 51, avenue Hédi Nouira - Ennasr II

Identifiant RNE numéro : 0012123A

En vertu des délibérations, de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3/5/2023, dont le procès-verbal a été enregistré le 17/5/2023 à la recette des finances d'El Menzah VI, sous le numéro

23703733, (quittance numéro M0068213), dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 23/5/2023 sous le n°2023120495, il ressort entre autres les décisions suivantes :

- L'approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice clos au 31/12/2022 ;

- L'approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice clos au 31/12/2022;

- L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2022;

- Désignation de M. Abderrzak Gabsi (GEM) et M. Anis Smaoui (ICCA) commissaires aux comptes de la société pour un mandat de trois années soit (2023, 2024 et 2025) ;

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2021.

2023401360SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE D'ARTS PLASTIQUES

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 10.000 Euros

6, Rue Ibn Hazm - Cité jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1283041M

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 29/3/2023 (enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 28/4/2023 sous Qn°M033078 En°23801611) et suivant un (1) acte de cession de parts du 29/3/2023 (enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 28/4/2023 sous Qn°M033073 En°23101610) et suivant les statuts mis-à-jour du 29/3/2023 (enregistrés à la recette des finances Nelson Mandela le 28/4/2023 sous Qn°M033086 En°23801612)

- Les associés ont révoqué le gérant, et ont pris acte de la démission d'un gérant et ont décidé de nommer Mr. Azzeddine Koraichi en qualité de gérant pour une durée indéterminée,

- Les associés ont approuvé la cession de parts sociales;

- Les associés ont adopté les statuts mis-à-jour

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 29/4/2023 enregistré à la Recette des finances Nelson Mandela le 2/5/2023 sous Qn°M033748 En°23801643. Les associés ont décidé de déléguer à Mr. Yassine Radhouani le pouvoir de signature bancaire et administratif.

- Dont un exemplaire des P.V, de l'acte de cession et des statuts mis-à-jour ont été déposés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1283041M en date du 10/5/2023 sous dossier 2023116671.

2023401326SRLB2

FALCON DISTRIBUTION COMPANY

Société à responsabilité limitée, résidente

Au capital de dix mille deux cent dix dinars

24, Rue de l'Artisanat Zl Charguia 2 Tunis

ID : 1552016K

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2023, enregistré à la recette des Finances d'Ariana le 21 mars 2023, sous le numéro 23702708, quittance n°40102, il a été décidé :

1- L'acceptation de la démission de M. Kais Zouaoui de son poste de gérant de la société.

- La nomination de M. Wassim Aydi entant que nouveau Gérant de la société pour une période de trois années

- La signature conjointe du gérant et du Directeur financier M. Hazem Ouerghemi est exigée pour tous les actes engageant la société.

Deux exemplaires du procès-verbal ont été déposés au greffe du centre National des entreprises Tunis en date du 29-3-2023 sous le n°202366185.

2023401331SRLB2

SOCIETE : HYGIENE CONCEPT

Société à responsabilité limitée

Au capital de 860.000 Dinars

Siège social : 24, rue de l'Artisanat Zl Charguia 2 Ariana

ID : 0759900R

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2023, enregistré à la recette des Finances d'Ariana le 21 mars 2023, sous le numéro 23702710, quittance n°40108, il a été décidé :

1- L'acceptation de la démission de M. Kais Zouaoui de son poste de gérant de la société.

- La nomination de M. Wassim Aydi entant que nouveau Gérant de la société pour une période de trois années

- La signature conjointe du gérant et de M. Hazem Ouerghemi est exigée pour tous les actes engageant la société.

Deux exemplaires du procès-verbal ont été déposés au greffe du centre National des entreprises Tunis en date du 29-3-2023 sous le n°202366190.

2023401332SRLB2

FLOWER

SARL au capital de 4353 600 Dinars

24 Rue de l'Artisanat Z I Charguia 2 - Tunis

ID : 005924 K

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2023, enregistré à la recette des Finances d'Ariana le 21 mars 2023, sous le numéro 23702708, quittance n°40102, il a été décidé :

1- L'acceptation de la démission de M. Kais Zouaoui de son poste de gérant de la société.

La nomination de M. Wassim Aydi entant que nouveau Gérant de la société pour une période de trois années

La signature conjointe du gérant et de M. Hazem Ouerghemi est exigée pour tous les actes engageant la société.

Deux exemplaires du procès-verbal ont été déposés au greffe du centre National des entreprises Tunis en date du 29-3-2023 sous le n°202366220.

2023401333SRLB2

TROIS

Société à responsabilité limitée

Capital social 3 500 000 Dinars

24 Rue de l'Artisanat Charguia 2 - Tunis

ID : 1001583 Z

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2023, enregistré à la recette des Finances d'Ariana le 21 mars 2023, sous le numéro 23702707, quittance n°40096, il a été décidé :

1- L'acceptation de la démission de M.Kais Zouaoui de son poste de gérant de la société.

- La nomination de M. Wassim Aydi entant que nouveau Gérant de la société pour une période de trois années.

- La signature conjointe du gérant et de M. Hazem Ouerghemi est exigée pour tous les actes engageant la société.

Deux exemplaires du procès-verbal ont été déposés au greffe du centre National des entreprises Tunis en date du 29-3-2023 sous le n°202366192.

2023401334SRLB2

SOCIETE ATELIER 13

SARL au capital de 10 000 DT

Appt E3, Résidence des LYS, 2046 Sidi Daoud La Marsa Tunisie

I.U. : 1698208W

MAT CNSS : 616384-46

I/ En vertu d'un acte de cession de parts sociales, enregistré à la Recette des Finances de la Marsa le 4/5/2023 sous le n°21702750, quittance n°M62168, Mme Ibtissem Kasri a cédé 100 parts sociales qu'elle détient dans la société ATELIER 13 à M. Karim Ben Amor.

II/ En vertu du procès-verbal des décisions collectives extraordinaires daté du 28 février 2023, enregistré à la Recette des Finances de la Marsa le 4/5/2023, sous le numéro 23702751, Quittance n°M62171, il a été décidé :

- Approbation de l'acte de cession des parts sociales susvisé.

- Modification des articles 6 et 7 du statut.

Dépôt : Il a été déposé une copie originale des documents susvisés au registre national des entreprises de Tunis le 16/5/2023 sous le n°2023117966.

2023401346SRLB2

Transfert du siège social

Nom de la société : SOCIETE ALTAQUALITALIA

Société à responsabilité limitée S.A.R.L

Siège : 18 rue d'Australia Marsa ouest Tunis

Capital social : 10 000 dinars

ID : 1281546A

Société : «ALTAQUALIT ALIA» immatriculés au Registre National des Entreprises sous le n°1281546 A

Siège : 18 Rue d'Australia Marsa Ouest Tunis

Suivant PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date 29/3/2023 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 27/4/2023 sous n°23702630 quittance n°59608.

Il a été décidé le transfert du siège social de l'ancienne adresse zone industrielle mbarka 2020 Sidi Thabet Ariana vers la nouvelle adresse située au 18 Rue d'Australia Marsa Ouest Tunis.

Une copie de procès est déposée au registre national des entreprises sous le numéro 2023120253 datée le 23/5/2023.

2023401347SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 15/5/2023 et enregistré à la recette des finances de Béja le 16/5/2023 quittance n°M033387 et n° d'enregistrement 23203468 les héritiers de feu Lotfi Khemiri représentés par Mme Hayet Khemiri ont vendu à l'acheteuse Mme Naziha Rezgui le fonds de commerce exploité au local commercial sis à cité ESSAADA sidi Fredj Béja sud, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteuse et dans les délais légaux sous peine de forclusion cette annonce a été publiée dans le journal quotidien le 24 mai 2023.

2023T00521FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de La Goulette le 23/5/2023 sous le n°23203768 quittance n°62533 la Société KADI COSMA SARL M.F. 1789931/Y représentée par son gérant Mr Imed Dridi a vendu à Mme Raghda El Bahri la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente herbes médicales, semi-médicales, nutritionnelles et amincissantes sis au Complexe Immobilier «L'ELYSEE» magasin n°01 rez-de-chaussée escalier B El Aouina Tunis.

Les oppositions seront déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 25/5/2023.

2023T00523FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 10/5/2023 quittance n°M06925 n° d'enregistrement 23202578 Mr Ajmi Ben Abdelkader Gebsi a vendu à Mme Hafsia Bent Mouldi Dkhili tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Hammamet Sud au bord de la route nationale n°1 exploité comme restaurant.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Essabah du 26/5/2023.

2023T00531FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 3/4/2023 et enregistré à la recette de finances de Médenine le 02-5-2023 quittance n°M040044, enregistrement n°23202002, Lassoued Mohamed Ben Saad, Titulaire de la CIN n°03414665 a vendu à Hamroun Lasaad Ben Bechir, Titulaire de la CIN n°05723896. La totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la Rte Benguerddane Médenine, consistant en un café dénommé «Café cinq étoiles» avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions sont recevables dans le

délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Un extrait de cet acte de vente a été publié au journal «Echourouk» du 16/5/2023.

2023R01336FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire établit par les deux notaires maître Neji Afifi et maître Karima Aissi daté du 9 Février 2023 et enregistré à la recette des finances de la cité Administrative de l'Ariana le 9 mai 2023 reçu M0512375, Madame Lobna Abid titulaire de la CIN n°08408810 a donné et cédé à son époux Monsieur Walid Tounsi titulaire de la CIN n°07258762 le fonds de commerce exploité pour tout commerce sis au Magasin numéro 06 - complexe commercial LE CAMPUS - Manar 1 - Tunis (Gouvernorat de Tunis) enregistré au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1044745J avec tous ses éléments corporels et incorporels estimé au prix de dix mille Dinars. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce vendu et dans les délais légaux sous peine de forclusion. Le présent avis a été publié aux journaux quotidiens Le Quotidien et Echourouk le 24/5/2023.

2023R01339FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette de Mahdia n°22205 M3 le 02/12/2023 Mr Lassaad Elyanki c.i.n 05309874 sis à la rue Taha Hussein Borjin Mahdia; a vendu à Saida Ajal c.i.n 06198429 sise à cité des jeunes Gafssa ; le fonds de commerce exploité à la rue Ali Balhouen à el Rawdha Hiboun Mahdia. Les oppositions seront reçues par l'acheteur 20 jours de cette annonce à l'adresse du Fonds de Commerce.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse du 23/5/2023.

2023S00634FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 01/02/2023, rédigé par l'huissier de Sousse2 le Maître Faicel Gamra et le Maître Maroua Ghazouani Hazzi, enregistré en date du 6/02/2023 à la recette des finances de Kalaa Kébira sous quittance n°M009527, Mme Salma Bent Ahmed Ben Mezri Boufaied, titulaire de la CIN n°02853789, a cédé en tant que don à son fils Mr Fethi Ben Ali Ben Bechir Zorgati, titulaire de la CIN n°02948985, la totalité du fonds de commerce du local commercial, destiné café (1ère catégorie) (MF : 765565K) sise à Rue 20 Mars Kalaa Kébira, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 26/5/2023.

2023S00640FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation de fonds de commerce rédigé par Maître Fathia Ben Amara Notaire à Mahdia et inscrit à la Recette des Finances de Mahdia en date du 23.3.2023 moyennant une quittance n°M19021932, Monsieur Ridha Ben Mohamed Ben Haj Mohamed Belhareth offre à Jasem Ben Ali Laouini, la totalité de 3/4 de sa part sur les indivis de valeur 2/7 du fonds de commerce utilisé au local situé à la Rue Zouila Mahdia titulaire de l'identifiant unique 1032370 H, est adapté à la vente des produits alimentaires généraux en détail avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions sont adressées au Maître Fathia Ben Amara dans un délai de 20 jours à partir de la date de transcription de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien en date du 12/5/2023.

2023S00642FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 16/5/2023, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 17/5/2023 sous le numéro 23202132 quittance n°M033503 Nizar Ncibi (CIN 04343137) a vendu à Yamina Bouzid (CIN 11883850) tout le fonds de commerce exploité en Activités Informatiques sis à la Rue Marrakech kzama echarkiya Sousse prés école Tarek Ebn Zied Cette vente sera publiée par l'un des journaux hebdomadaire.

Les oppositions seront accordées pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT et ce au domicile du Fonds de commerce.

Cet avis est publié au journal Achourouk du 26/5/2023.

2023S00643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 17/5/2023, enregistré à la recette des finances Kalaa Kebira le 17/5/2023 sous le numéro 23201209 quittance n°M033369 Abderazak Esahli (CIN 02913383) a vendu à Adel Esahli (CIN 09261442) tout le fonds de commerce exploité à la Vente de Volaille sis à EL Hay el jadid Kalaa Kebira Cette vente sera publiée par l'un des journaux hebdomadaire.

Les oppositions seront accordées pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT et ce au domicile de l'acheteur.

Cet avis est publié au journal Achourouk du 26/5/2023.

2023S00644FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance Sousse le 19/5/2023 sous n° 23202184, monsieur Abdelkader ben Mohamed Ammar titulaire de la carte d'identité nationale n°05580021, son identifiant unique 1021284B demeurant à rue Ichbilia hammam Sousse - Sousse, a cédé à Mr Khalifa Azzeze titulaire de la carte d'identité nationale n°08479436 demeurant à rue n°733 cité Suisse - Sousse, pour le compte de la société «AZZAZ LOISIRS», société en cours de constitution sise à rue 733 cité Suisse - Sousse le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité sous le nom «nougatine» au local sis à boulevard la perle de sahel Khzema Sousse.

Les oppositions sont recevables au bureau de l'avocat maître Fehmi Belhadj Mohamed sis au boulevard colonel Bjaoui immeuble alhyfien

Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la parution de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Publication parue au journal «Echourouk» du 23/5/2023.

2023S00646FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé à Sousse le 26/01/2023 et enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse 24/3/2023 quittance n°M020545 enregistrement n°23201352 ; Mme Meriem Rajeb titulaire de la carte d'identité n°09957218 a vendu à Mr YACINE LGHOL titulaire de la carte d'identité n°13482407, un fonds de commerce (superette) situé à l'avenue jawharet sahel Khezama Est Sousse moyennant la somme de 8.000.000 DT. Les oppositions doivent être adressées au siège du vendeur situé à la rue Hattab Ebn Baltaa Cité Riadh Sousse, 20 jours au plus tard à partir de la publication du présent avis au JORT. Cet avis est publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 12/5/2023.

2023S00647FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/5/2023 enregistré à la recette des Finances de Teboulba le 23/5/2023 sous le numéro de quittance MO28076, monsieur Ahmed Marraoui a vendu à la société Red Coq la totalité du fonds de commerce destiné pour toute activité commerciale exploité à la vente des poules et viandes sis à l'avenue 7 novembre Teboulba.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local sis à l'avenue 7 Novembre Teboulba dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 27/5/2023.

2023S00649FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 30/12/2022, enregistré à la recette des finances rue Ali Belahwene le Kef le 2/11/2021 quittance n°23200445 enregistrement n°M005052 Madame Chedlia Bent el Hamel Ayari épouse Abdelfateh Saadaoui a vendu à la Sté kokam + la totalité d'un fonds de commerce sis à la Route 000 Bouaârada Hassainia 6100 à Siliana avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la rue Hassen Barbouch el Kef.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Abdelkrim Ben Ramdhane à son Bureau sis au n°135- 3 étage Avenue de la Liberté Tunis, 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

La présente vente a été publiée sur les Journaux «Le Quotidien» et «Echourouk» du 8/3/2023.

2023401337FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente du fonds de commerce enregistrée à la R.F Bardo le 02/3/2017 sous le n°17200763, quittance n°M17785.

Mr Hassen Zouaidi, CIN n°08733169 a vendu le FC du café (1ère catégorie) situé au 26 rue Taieb Mhiri le Bardo à Mr Ghassen Zouaidi, cin n°08733170 pour une valeur de vingt milles dinars (20.000.000 dt).

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk du 23/5/2023.

Toute opposition doit être faite à l'adresse de Mr Hassen Zouaidi située au 2 rue Lac Maryout les Berges du Lac dans un délai de 20 jours à partir de sa parution au Jort.

2023401338FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de précision d'un acte de vente de fonds de commerce rédigé par Maître Ahmed ABBES Avocat à la cassation, enregistré à la recette des finances Kalaat Landalous le 3/4/2023, quittance n°M014989, enregistrement n°23900829 le contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la recette des finances Kalaat Landalous en date du 6/01/2023 quittance N°001196, enregistrement n°23200047 conclu entre la société La société Docksider Chaussure (RNE : 0434079K) demeurant à l'Espace Makni, Menzah 9 Tunis et la société Interbrands (RNE : 0864294H) demeurant au magasin n°2, résidence Business, Les Berges du Lac, Tunis a été rectifié : La vente concerne le magasin B.37 sis au complexe commercial Géant City, et non le magasin B.77.

Toute opposition doit être faite entre les mains de la société Docksider dans un délai de 20 jours de la publication de cet extrait au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 18/5/2023 p.30.

2023401348FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances le Bardo le 23/5/2023 sous le numéro 23201958 et quittance n°M043953 Mr Zouhair Ziadi titulaire de la CIN n°00694683 cède à Mr Mohamed Moncef Mokaddem titulaire de la CIN n°08749798, les 51 % du fonds de commerce consistant à tout commerce sis au n°27 avenue de l'indépendance Kaznadar Bardo.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Mr Mohamed Moncef Mokaddem au 11 rue Khled Ibn Al Walid Kaznadar Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette cession a été publiée aux journaux la Presse et Essahafa le 25/5/2023.

2023401351FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

MF : 765136R

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Denden le 23/5/2023 sous le n°23201710, quittance n°M037848, Mme. Haifa Ben Haj Béchir demeurant 1 rue du Sahel, Khaznadar, Tunis (CIN 14757998) a cédé à Mr. Ali Jarey demeurant à Jouaouda, Chebika, Kairouan (CIN 11897540), la totalité du fonds de commerce de vente de fruits et légumes exploité dans le local sis à la rue Ksar Said, cité El Amal, Denden.

Les oppositions sont recevables entre les mains de la venderesse, à son domicile sis 1 rue du Sahel, Khaznadar, Tunis et ce dans les 20 jours suivants la parution du présent avis au journal officiel de République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Essahafa du 25/5/2023.

2023401354FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Conformément aux livres enregistrés à la recette des finances de Jedeida le 24/4/2023 sous le numéro 22300225 édités par le Notaire Maître Jamal Yahyaoui, titulaire de la C.I.Nationale n°07321629, et son assistante Maître Aziza Guizani, titulaire de la C.I.N. n° 07321140. Mme Wassila Mzoughi titulaire de la CIN 02270281 demeurant à Cité Trabelssi Jedeida a donné la totalité du fonds de commerce pour la vente de prêt-à-porter, titulaire d'un MF. N°1765704/K, situé à l'avenue 9 Avril Jedeida pour son fils Yassin Mzoughi, titulaire de la C.I.N n°09512122, situé à la nouvelle Cité Trabelsi. Les objections sont acceptées à l'adresse du fonds de commerce dans les 15 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien le 5/5/2023.

2023401363FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue de Paradis - Ariana le 5 mai 2023 quittance n°59966 enregistrement n°23304082 Borhaneddine Riahi a loué à la société «salon de beauté préférence ADJAME «le Fonds de commerce à usage centre de soin esthétique pour une durée d'une année commençant le 15 mars 2023 et finissant le 14 mars 2024 renouvelable à chaque fois par tacite réduction.

A noter que cet avis sera publié aux journaux quotidiens "Echourouk et le Quotidien" du 25/5/2023.

2023T00520FCCC3

Contrat de location gérance

En vertu d'un contrat de location gérance légalisé à la mairie de zarat le 8/5/2023 et enregistré à la recette des finances de Mareth le 8/5/2023 sous le numéro M022408 madame Chaalé El Ahmidi a accordé à monsieur Walid Ben Abdou le droit d'exploiter librement la totalité du fonds de commerce d'un restaurant situé à mareth moyennant une redevance mensuelle de 1200.000dt pour la première année. Celle ci étant indexée à la hausse d'un taux de 5% à partir de la deuxième année. Toute opposition doit être communiquée au locataire gérant à l'adresse suivante : rue Jamel Abdenasseur Mareth 6080 dans un délai maximum de 20 jours à compter de la parution du présent avis au jort. Cet avis a été publié au journal Achourouk dimanche le 21/5/2023.

2023R01340FCCC3

Location d'un fonds de commerce Gérance Libre

Par acte sous seing privé en date du 10/5/2023 enregistré à la recette des finances de Charguia le 11/5/2023 sous le n°23303530 quittance n°62202 Mr Nadhmi Ben Elbechir Ben Hsan Sassi, titulaire de la CIN n°08335832 commerçant ayant l'identifiant unique n°1133071K et le nom commercial BRICO NOUR demeurant à la Rue 8712 n°1 immeuble 50 cité olympique, a loué à Mr Montassar Ben Ali Ben Ettaieb Zammel titulaire de la CIN n°09485888 demeurant à la Rue Venezuela avenue Habib Bourguiba Charguia 2 Ariana, le fonds destiné à l'exercice de l'activité de vente de produits alimentaires, sis au 07 immeuble Nour city centre urbain nord 1082 Tunis moyennant un loyer annuel de vingt et un mille quatre cent vingt dinars TTC (21.420,000 Dinars TTC).

2023401339FCCC3

Résiliation d'un contrat de location d'une gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 16/5/2023, enregistré à la recette des finances, rue Gandhi, à Tunis le 19/5/2023 sous le n°23902321, quittance n°M047113, Matricule fiscal 1677477 /B, et en commun accord, Mr Mahmoud Abdelbari et la société Casablanca Voyages et Loisirs ont décidé, de résilier le contrat de location, établi le 26/10/2021 de la gérance libre sise au 39 rue Garibaldi à Tunis. L'annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien, en date du 23 mai 2023.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Chedly Ben Younes, avocat près de la cour de cassation sis au 4 avenue des Etats Unis d'Amérique à Tunis, et ce dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

2023401345FCCC3

Location Gérance Libre d'un Fonds de Commerce

En vertu du contrat rédigé le 14/02/2023, signé le 02 et 05 mai 2023 et enregistré à la recette des finances de Fouchana le 18/5/2023 sous le n°23302141 quittance n°M048129, la société «La Générale de Pâtisserie et de Confiserie GEPACO S.A», identifiant unique 0633291 W, représentée par son gérant Mr. Mohamed Aymen Abid a loué, à la société Conbimed Tunisie, SARL - identifiant unique 1441394 T - représentée par son gérant Mr. Mohamed Sami Jlitti avec toutes les garanties de fait et de droit, le fonds de commerce constitué au local sis à la Route Khlidia Douar El Houch Naassen - Fouchana utilisé comme local de dépôt de ses produits des boisons et matières premières pour une période d'une année renouvelable à compter du 01/3/2023 jusqu'au 29/02/2024.

Le contrat a été conclu en tant que gérance libre. Ainsi la société locatrice exploitera le fonds pour son propre compte et assumera toute responsabilité ou conséquence pouvant découler de la dite exploitation.

Cet avis a été publié au journal le Temps du 26/5/2023.

2023401357FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des Retraités Actifs

Siège social : 53 Avenue Habib Bourguiba Maison des organisations Manouba

Sujet : culturel - Récréatif

Objectifs :

- Contribuer à faire découvrir les productions et les recherches des retraités

- Réalisation d'activités culturelles et récréatives

- Lier les relations avec des associations similaires dans les objectifs.

Membres :

Présidente : Naziha Sfar

Secrétaire générale : Souad Trabelsi

Trésorier : Hassouna Brahmi.

2023T00526APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Sidi Thabet Association pour le Festival d'été et les Manifestations

Siège social : garderie Al-Rouki bejaou2, Sidi Thabet Ariana

Sujet : Culture.

Objectifs :

1/ Contribuer à l'organisation du festival d'été, Sidi Thabet

2/ Contribuer aux activités culturelles et récréatives des habitants du quartier

3/ Etablir des relations avec des associations aux objectifs similaires

Fondateurs :

La présidente de l'association : Samia Hadhri

Secrétaire générale de l'Association : Chahrazed Essid

Le trésorier de l'association : Bechir Ouni

Membre : Basma Dridi

Membre : Moufida Weslati

Membre : Assad Alferjani

Membre : Omar Gizani.

2023R01382APSF1

Constitution de syndicat des logements

Selon le procès-verbal de l'assemblée consécutive tenue le mercredi 6 février 2023, enregistré à la Recette des Finances El Menzah 6, le 3 avril 2023, sous le n°23702533, quittance n°M049790, la constitution d'un syndicat des logements.

Nom : Résidence Odyssée - El Mourouj 6

Président du Syndic : Monsieur Ramzi Oueslati.

2023401344APSF1

Homologation de résolutions

Association sportive de la pharmacie centrale de cyclisme et sport individuel

Sujet : mise à jour et répartition des tâches au sein de l'Association

Suite à la réunion du comité directoire réuni le 01/12/2022 concernant la démission du président et du secrétaire général, conformément à l'article 41-43 du règlement de l'association, le comité accepte à l'unanimité la démission sujet du jour, et la redistribution des tâches comme suit :

- Mr Mohamed el Kilani : Président

- Mr Mounir Khenissi : Vice président

- Mme Rim Boufaied : Trésorière

- Mr Riadh Ben Jemaa : Secrétaire général

- Mr Abderazak Ben Rabah : Membre.

2023401376APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Noureddine Ferchiou

Avocat à la cour de cassation

De la société "FERCHIOU ET ASSOCIES"

34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001

Téléphone : 71120500

Matricule fiscal : 0842008R

1- Poursuivant : Mr Omar Mabrouk, demeurant à Tunis, ayant son domicile élu au cabinet de son avocat Maître Noureddine Ferchiou avocat à la cour de cassation, de la société «FERCHIOU ET ASSOCIES», 34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001.

2- Avocat poursuivant : Maître Noureddine Ferchiou avocat à la cour de cassation, de la société «FERCHIOU ET ASSOCIES», 34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001.

3- La partie poursuivie :

Mme Amel Mabrouk, ayant son domicile au 32 Rue de l'Oise, Bellevue, El Ouardia, Tunis. Mme Raja Mabrouk, ayant son domicile au 32 Rue de l'Oise, Bellevue, El Ouardia, Tunis.

Mme Ahlem Mabrouk, ayant son domicile au 32 Rue de l'Oise, Bellevue El Ouardia, Tunis.

4- Immeuble objet de l'adjudication : le bien immeuble objet du titre foncier numéro 51321 Tunis, sis au 32 Rue de l'Oise Bellevue est un rez-de-chaussée destiné à l'habitation, d'une surface de 377 mètres carrés, contenant un salon, une salle à manger, 02 chambres, une cuisine, une salle de bain et une salle d'eau le bien est entouré d'un jardin et comprend une véranda.

5- Mise à prix : Quatre cent dix-huit mille sept cents dinars (418.700,000 DT).

6- Date et lieu de l'adjudication : lundi vingt-six juin deux mille vingt-trois (26/6/2023) devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis 2 sis à la route de Medjez El Bab Sidi Hassine Tunis.

7- Visite des lieux : la visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal, ou s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant et toutes personnes voulant participer aux enchères doit consigner le tiers (1/3) du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie irrévocable du même montant, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2023T00522VEPA1

Vente aux enchères publiques par licitation d'un immeuble immatriculé

Maître Abdelkader Ben Romdhane

Avocat à la cour de cassation

10 rue eve nohel 2ème étage app 06 Tunis

Tél : 98610752

Le poursuivant :

Madame Rebeh Bjaoui et monsieur Sahbi Mezlini et monsieur Hedi Mezlini et madame Habiba Mezlini et

Halima Mezlini demeurants au n°07 av Irtiah cité Ibn Khadoun Tunis élu comme domicile cabinet de leurs avocat maître Abdelkader Ben Romdhane Avocat à la cour de cassation 10 rue evenohel 2 étage app 06 Tunis.

La poursuivie :

Zina Bent Amor Ben Mohamed Ben Belgacem Mezlini demeurants au n°07 av irtiah cité Ibn Khaldoun Tunis.

Avocat poursuivant :

Maître Abdelkader Ben Romdhane Avocat à la cour de cassation M.F 0513693TP000 son Adresse 10 rue eve nohel 2ème étage app 06 Tunis.

Désignation de l'immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble sis au n°07 rue irtiah cité Ibn Khaldoun Tunis objet du titre foncier 132089 Tunis dénommé Mezlini d'une superficie 110 mètres carrés et représente 180 parts, représente une maison édifiée sur deux étages : le rc d'une superficie 110 mètres carrés consiste en deux chambres à coucher, petite chambre, une cuisine et toilette dont la superficie couverte est de 70 mètres carrés et hall de 40 mètres carrés et escalier.

Le premier étage comprend un salon, deux chambres, cuisine et toilette d'une superficie couverte de 710 mètres carrés avec un escalier menant au toit d'une superficie de 74 mètres carrés où on trouve une chambre de 20 mètres carrés sans carrelage juste cimenté.

Mise à prix : soixante dix mille et sept cents cinquante dinars (70750 d) prix fixe après mise à jour par l'expert judiciaire nommé par le tribunal Monsieur Ahmed Ben Hassen Ben Latifa suite à une ordonnance sur requête de la part de président du tribunal de première instance de la Tunisie n°4050 datée le 13 septembre 2022 sans compter les frais de poursuite qui seront fixés ultérieurement le jour de l'audience.

Date, heure et lieu de l'enchère : le mardi quatre juillet 2023 (4/7/2023) à neuf heures de matin et les heures qui suivent devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis sis à beb bnat Tunis à la salle d'audience désignée.

Condition de visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine et sans condition spécifique.

Observation chaque intéressé désirant participer à l'achat peut consulter le cahier des charges auprès du greffier du tribunal de première instance de Tunis ou auprès bureau de l'avocat poursuivant maître Abdelkader ben Romdhane Avocat à la cour de cassation 10 rue eve nohel 2 étage app 06 Tunis.

La participation aux enchères n'est possible que par la voie d'un avocat et après consignation du 1/3 du prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable sauf le poursuivant et le copropriétaire est exonéré de cette condition selon art 425 cpcc. Les étrangers doivent se munir d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023T00528VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé le 20 juin 2023, à 09h00 et suivant devant la chambre des criées au Tribunal de Première Instance de Tunis la vente immobilière aux enchères suivante :

Poursuivant : Henda Bent Ali Khaled 1 ayant son siège à son Avocat Maître Nabil Ben Moussa 67 Av. 13 août Zouhour 1 - Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Nabil Ben Moussa 67 Av. 13 août Zouhour 1 - Tunis.

Poursuivis :

1/ Fraj Ben Taieb Bouali demeurant 513 rue 4131 cité zouhour - Tunis

2/ Hassen Ben Taher Rouissi demeurant au 02 rue 4185 cité zouhour - Tunis

3/ Naceur Ben Ali Khaled demeurant au 14 rue de France le Bardo - Tunis

Immeuble à vendre : la totalité des 399 parts (288 m² «jardin fleuri, objet du titre foncier n°130089 Tunis. Il s'agit d'un terrain rectangulaire sis à rue de France le bardo Tunis constitué d'un studio rue de France et d'un R.C + Etage le tout appartenant au poursuivant et poursuivis.

Prix d'ouverture : 623.568.384 (DT) Frais et honoraires en sus. Possibilité de visiter l'immeuble quotidiennement de 10h à 16h.

Pour de plus amples renseignements contacter le dit- tribunal ou le cabinet de l'avocat :

Maître Nabil Ben Moussa 67 Av. 13 août Zouhour 1 - Tunis n° téléphone : 98698348.

Observations : l'enchérissement ne peut avoir lieu que par le biais d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix.

Pour participer aux enchères, les étrangers doivent avoir l'autorisation administrative nécessaire conformément à la législation en vigueur.

2023T00532VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière d'un immeuble non immatriculé

Après réduction de la mise à prix

Cabinet d'avocatie Maître Boussoukaya et Associés

S.P.A.R.L

Place du 14 Janvier Médenine

75649312/75630177

M.F : 16989181W

cabinetmaîtreboussouka@gmail.com

bureau avocat@yahoo.fr

Créancier poursuivant :

Hedia Bent Sadek Boussif, de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN n°05754526 délivrée à Tunis le 01/7/202, femme au foyer, demeurant à Zarzis, ayant pour domicile élu l'étude de son avocat Maître Mohamed Messaoud Boussoukaya avocat auprès de la cour de cassation du cabinet d'avocatie Maître Boussoukaya et associés sis à la place du 14 janvier Médenine.

Débiteur saisi :

- Héritiers Houcine Ben Mohamed Khnissi à savoir :

- Sa fille Latifa Amina Azzahra Khénissi, travaille à l'étranger demeurant à Zarzis.

- Son fils Haidar Al Amine Abd sattar Khénissi travailleur à l'étranger demeurant à Zarzis,

- Sadek Boussif pour le compte des deux filles mineures Hanen et Soumaya en vertu d'une ordonnance de tutelle provisoire émise par monsieur le président du tribunal de première instance de Médenine le 11/01/2022 sous le n°166229, titulaire de la CIN n°03461978 travailleur, résident à Souihel Zarzis.

Avocat accomplissant les procédures de poursuite :

Maître Mohamed Messaoud Boussoukaya avocat auprès de la cour de cassation du cabinet d'avocatie Maître Boussoukaya et associés, sis à la Place du 14 Janvier, immeuble Korchid4ème étage Médenine. Tél : 75 630 177/75 649 312.

Immeuble objet de la vente :

La totalité de l'immeuble sis à la rue Yémen dérivant de la route n°106 liant Zarzis à Benguerdane, Kasr Chelba de la délégation de Zarzis, consistant en un lot de terrain d'une surface totale de 171.50 mm. sur lequel est édifié un local d'habitation consistant en une construction ancienne (Houch à patio non couvert) constitué d'un seul étage et comprenant 4 chambres, un magasin, une petite cuisine, un wc une salle de douche, un patio non couvert au milieu. L'immeuble a deux portas, une ouvrant sur le passage commun du coté est, l'autre ouvrant sur la voie publique goudronnée du coté nord. Le bien saisi est limité par Au sud : un passage commun.

A l'est : Hassen Khnissi.

Au nord : une voie publique (menant vers le rond point Kasr Chelba et le centre ville de Zarzis)

A l'ouest : un passage commun.

*Tous les espaces sont dans un mauvais état.

*Murs tachés par l'humidité.

*Fissures des Murs.

*Peinture et enduit exfoliés à cause de l'humidité

*Dalle en mauvais état et risque de tomber.

*La menuiserie en bois et en fer en mauvais état.

*La couverture en sol carrelage et faïence en mauvais état.

*Equipements sanitaires en mauvais état.

*Le réseau électrique est traditionnel et non fonctionnel.

*Technique de construction :

Le rez-de-chaussée est composé de murs de pierres naturelles d'épaisseur de 50 cm pour les murs extérieurs et de 15 cm pour les murs de séparation dont le WC et la salle de douche. Les murs extérieurs et intérieurs sont porteurs des toits et il n'existe pas des bases de béton vu l'ancienneté de la construction.

Les toits sont en dalle pleine de 10 cm d'épaisseur à l'exception du magasin qui est couvert de bois couvert par une dalle en béton.

*Les matériaux de construction :

Le sol en carrelage 25cm x 25 cm.

Il n'y a pas de couverture sauf à la salle de bain et au WC où il y a des faïences blanches 15 cm * 15cm sur tille hauteur de 1.5 m du sol.

Les portes et les fenêtres en bois rouge avec peinture grise avec du fer forgé. La peinture en eau dans la plupart des murs et est en mauvais état.

Equipements :

Equipements sanitaires :

Le local est alimenté en eau par le réseau de la SONEDE et n'est pas actuellement fonctionnel, et n'est pas lié au réseau municipal d'assainissement.

- Equipements électriques :

Le local est alimenté en électricité par le réseau de la STEG et n'est pas actuellement fonctionnel.

Remarque générale : la construction est en très mauvais état et présente un danger pour tout visiteur et n'est pas habitable.

Mise à prix après la réduction de 40 pour cent :

Quarante-huit mille cinquante-sept dinars et 600 millimes (48.057.600).

Lieu et date de l'adjudication :

Lundi le trois Juillet deux mille vingt trois (3-7-2023) à 9 h et suivantes, devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine au Palais de Justice.

Conditions de visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible chaque jour aux heures de service.

2023R01342VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de 40%

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

74 225 462

MF : 580954 WPA000

Créancier saisissant :

TUNISIAN SAUDI BANK, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis 32 Avenue Hédi Karray 1082 Tunis cité El Mahrajane 1002 Tunis, identifiant unique et matricule fiscal 013026E ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

Mohamed ben Abdelhmid Krichen; tunisien, commerçant, titulaire de la CIN n°01326286 titulaire de l'entreprise Hamid Metal titulaire du RC A0862402005 et identifiant unique 0931707K demeurant à la route de Teniour Km 1,5 station Kaied Est Sfax et à l'Av Jamel Eddine El Afghani cité Industrielle Poudrière 1 Sfax et à son domicile élu chez son avocat Hichem Ben Amira à 39 boulevard militaire imm Athar Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Immeuble saisi :

Un terrain situé à la Route Teniour, km 2, Sfax, d'une superficie de 352,63 mètres carrés, semi rectangulaire, au milieu duquel se trouve une maison, composée d'un rez-de-chaussée avec un étage, indépendants les uns des autres.

Le terrain se trouve après Qassa n°5 et avant la zone d'Al-Basha, et sur la gauche en direction de ladite route. L'accès à l'immeuble se fait par rue Fès, et à travers une autre rue impasse nommée Suleiman Al-Mahri.

Il est limité à l'ouest par Ismail Trabelsi, au Nord par Ali Kric han, à l'Est par Krichan autrefois et actuellement par Chaker. Il est limité au Sud par Rue impasse Suleiman al-Mahri par lequel son entrée.

La parcelle de terrain mesure du Sud au Nord des deux côtés est et ouest, 19,70 mètres, et de l'est et à l'ouest, du côté Sud 18 mètres, et du côté Nord 17,80 mètres.

La propriété contient un rez-de-chaussée. Il contient une porte en fer de deux volets qui mène à un espace au sol de carrés de carrelages, qui mène à une véranda Sud Ouest. La première porte mène à un hall, un séjour puis une entrée menant à un hall et une pièce et au coin sud du hall un espace de stockage, une troisième chambre, un espace non couvert et une quatrième chambre, une cuisine, un coin sanitaire, et une

salle de bain équipée. L'équipement sanitaire est de coût moyen. La deuxième porte à la véranda, mène à un espace de stockage. La superficie du rez-de-chaussée est d'environ 201,92 mètres carrés.

Quant à l'étage, on y accède par des escaliers non couverts dont le sol est en carrelage, et il contient un couloir à l'entrée, à gauche une salle de bain équipée de coût moyen, au bout du couloir, la cuisine équipée avec une porte qui mène au reste du toit du rez-de-chaussée, il comporte un séjour, une chambre à coucher, un salon. La superficie de l'étage supérieur fait environ 120,18 mètres carrés.

Chaque étage dispose d'un compteur d'eau d'électricité, de gaz naturel, un téléphone et un réseau d'assainissement public, ce qui rend le local d'un état proche du bien. Son bâtiment est très ancien et nécessite une intervention urgente pour l'entretien. Ses murs intérieurs et extérieurs sont cimentés et peints. Les portes et fenêtres en bois protégées par des fers de protection.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à cent quatre vingt deux mille quatre cent dinars (182. 400, 000d) sans frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Charges :

- Hypothèque au profit de la TSB en garantie d'un montant de 690 mille dinars

- Hypothèque au profit de la TSB en garantie d'un montant de 400 mille dinars.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi trois juillet deux mille vingt trois (3/7/2023) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax1 sis à la rue Victor Hugo Sfax.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureau. Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à l'Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2023X00671VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74299083

L'adjudication aura lieu le lundi 26/6/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : Maître Karray Rached avocat près de la cour de cassation à son cabinet sis au 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : 1 Lassad Ben Mohamed Ornrani débiteur principal et caution réelle titulaire de la cin n°08766481

Les cautions réelles suivantes :

Chaala Bent Said Werghemmi.

Mabrouka ; Abdallah ; Hedi ; Faiza ; Rim Zaeineb, tous enfants de Mohamed Omrani.

Demeurant tous à la route de Mahdia km 4 merkez Kaaniche impasse el baacha Sfax.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété appartenant aux débiteurs principal saisis et aux autres cautions réels saisis, sise à la route de Mahdia km 4 merkez Kaaniche impasse el baacha Sfax et qui consiste en un terrain nu de forme rectangulaire, clôturé de ses deux cotés est et nord et une partie coté sud; dépourvue de clôture coté ouest, sa superficie totale et d'environ 616 m².

Elle est délimitée côté sud par une rue d'où son entrée et Ali Omrani d'une part et d'autre part Ezzouch ; coté est Mustafa Ezzouch et Kessis chacun d'une part coté ouest Chebbi et à l'ouest les enfants de Mohamed Omrani.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : 77.000, 000 dinars.

Expert désigné : Mr Moncef Dammak N° téléphone 53870318.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X00702VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le lundi 26/6/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax à partir de 9 heures du matin

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteur poursuivi : Majed Chtourou demeurant à la route de Mahdia km 5 rue Khaled ibn el Walid Sakiet Eddayer Sfax titulaire de la CIN n°05374118

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété appartenant au débiteur saisi sise à la route de Tunis km 3,5 Sfax début de la rocade Téniour, précisément immeuble Gdoura et qui consiste en un appartement au deuxième étage d'une superficie de 114 m² délimitée au sud par la rocade Tunis -Téniour, à l'est une impasse, au nord un espace, à l'Ouest les escaliers de l'immeuble et un appartement propriété d'autrui.

L'appartement est composé d'une salle centrale de quatre chambres, une cuisine, une salle de bain et un couloir, il est pourvu de l'électricité et de l'eau potable.

L'appartement est en location au profit de Mr Ali Jarboui pour une durée depuis six ans et un loyer mensuel de 420 dinars.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : 154.000,000 dinars.

Expert désigné : Mr Ilyes Medhyoub N° téléphone 98 414 411.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X00703VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie exécutoire immobilière

Créancier poursuivant : Hanen Mardesi qui a désigné son lieu de correspondance le cabinet de son avocat maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à la rue Aboulkacem Echebbi immeuble alyssa centre bloc 8 3ème étage n°306 Sfax.

Débiteur saisi : Fakher Madhioub demeurant à la route Saltnia km5.5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à la rue Aboulkacem Echebbi immeuble ilyssa centre bloc 8 3ème étage n°306 sfax.

Description de l'immeuble saisi : la un quart d'un terrain sis à route Saltnia km 5.5 et rue émanant de la route principale (rue assi errahbani) contenant une villa dont la surface est de 132 m² contenant un séjour, deux chambres, une salle à manger, une cuisine avec des éléments muraux, un couloir, une salle de bain équipée, du coté nord est un garage de surface 34 m² contenant une toilette et un puit d'eau (fistkia) clôturée des trois cotés contenant trois espaces une du coté est avec deux portes qui s'ouvrent sur une rue, une du coté sud, une du coté ouest avec une porte s'ouvrant sur la rue Assi Errahbani ; la surface totale de l'immeuble est de 314 m² ;sur la villa il y'a un étage propriété de monsieur Lassad Chari limité du coté nord par Moncef Louati et Lassad Chari, du coté ouest rue Assi Errahbani du coté sud Nouri Madhiob et du coté est un passage d'entrée.

Mise à prix : quarante mille Dinars (40.000.000).

Audience et tribunal de l'adjudication : l'adjudication aura lieu par devant la chambre de saisies immobilière du tribunal de 1ère instance de Sfax 1 le 3/7/2023 à partir de 09 h.

La visite aura lieu tous les jours ouvrables de 10h à 16h.

Pour d'autres renseignements contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges ainsi que le bureau de l'avocat poursuivant Maître Sarbeji Salma.

2023X00705VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Ghribi Mehdi

Avocat à Sfax

Partie poursuivante :

Société «SOTACH» représentée par son représentant légal, immatriculé au registre national des entreprises sous le numéro 0017425J, dont le siège social est à la route de Gabès Km 5.5 impasse Souk Jornaa, Sfax.

Représentée par Maître Mehdi Ghribi Avocat à la cour d'appel, Avenue Habib Maazoun Immeuble Mondiale, Sfax

Partie saisie :

Najet Ben Salem Soussia, titulaire de la CIN n°04146231, demeurant à la rue Bir Haj, avenue jomhouria, Tbolba Monastir.

Propriété à vendre :

Tout l'immeuble à usage d'habitation objet du titre foncier n°98821 Monastir dénommé «Najet» dont la superficie totale est de 0.2 AR et 22 centiare situé à Tbolba gouvernorat Monastir.

La propriété à vendre est un immeuble complètement construit dont la superficie totale est de 222.00m² composé d'un étage supérieur et d'un premier étage et d'un deuxième étage.

Mise à prix : fixée à deux cent quatre vingt dix mille quatre cent soixante dinars (290.460.000) après réduction du prix de 40% ainsi que les frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

L'enchère ne peut être effectué que par Avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix aux moins à la caisse de dépôt et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Monastir sis palais de justice Monastir, le mercredi 21/6/2023, à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement pour de plus amples renseignements il y'a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

2023X00706VEPA1

Vente aux enchères publiques après abaissement de 40 %

Etude de Maître Chokri Sahloul

Avocat à la Cour d'Appel

7, Rue Bach Hamba Immeuble Mezghanni Sfax

Tél : 74203215

Matricule fiscal : 000PA1474368/W

Le demandeur poursuivant : A la demande de Monsieur Mohamed Ben Habib Ben Amor, demeurant à El Msatria El Amra Sfax représenté par Maître Chokri Sahloul, Avocat, domicilié 7, Rue Bach Hamba Sfax.

Le défendeur saisi : Abdellatif Ben Brahim Ben Béchir Ben Chrouda, demeurant à El Hencha Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Chokri Sahloul, Avocat à la Cour d'Appel ayant son étude 7, Rue Bach Hamba Immeuble Mezghanni Sfax.

Le titre d'exécution : En vertu de la copie exécutoire du jugement civil n°62649 rendue par le Tribunal de Première Instance en date du 3/5/2021 et dont la teneur suit : Le Tribunal condamne en premier ressort le défendeur de payer en faveur du demandeur un montant de trente deux mille dinars (32 000,000d) pour solde du montant principal de la créance objet de l'acte notarié dressé par les deux Notaires Noureddine Trichelli et son assesseur de le condamner à payer au demandeur un montant de quatre cents dinars (400,000d) à titre de vacation et honoraires d'avocat et de lui faire supporter les frais judiciaires y compris les honoraires de l'exploit d'assignation à l'audience qui s'élèvent à soixante quinze dinars 605 millimes (75d,605).

Vu qu'une saisie exécutoire a été pratiquée sur l'immeuble objet du rapport de l'expert Neji El Aydi en date du 10/11/2022 et établi par l'Huissier de Justice Lotfi Brahem suivant son exploit n°4874 en date du 31/3/2023.

La saisie a été signifiée en date du 09/02/2023.

Indications relatives à l'immeuble à vendre :

Il s'agit de l'immeuble sis à la Zone Municipale d'El Hencha à la Ceinture reliant entre Jebeniana et El Hencha et précisément au secteur El Kharraj dénommé Héritiers de Issa Sellami Sfax. Il s'agit d'une parcelle de terrain nu presque clôturée de deux côtés par un mur en briques, sa superficie totale est d'environ 456 m² limitée au Sud par Habib Ben Braiek puis par la voie publique à l'Est par la parcelle n° 8 et des locaux à autrui au Nord par un garage appartenant à Brahim Ben Chrouda et à l'Ouest par la voie publique.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée par l'expert Neji El Aydi en vertu de l'ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Sfax sous le n°6950/22 en date du 24/8/2022. Le montant après abaissement de 40 % s'élève à vingt sept mille dinars (27000,000d) en sus des frais judiciaires qui seront fixés à l'audience des enchères.

Il est possible de participer aux enchères par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix à la Caisse des Dépôts et des Consignations ou par chèque certifié.

Date et lieu des enchères :

La vente aura lieu le lundi vingt six juin deux mille vingt trois (26/6/2023) à neuf heures du matin et heures suivantes à la chambre des ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax à son siège sis au Palais de la Justice Rue Victor Hugo Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble à vendre est possible tous les jours au cours de l'horaire de travail. Pour d'amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou l'Etude de Maître Chokri Sahloul l'Avocat poursuivant ayant son étude 7, Rue Bach Hamba Immeuble Mezghanni Sfax.

Maître Chokri Sahloul l'Avocat poursuivant ayant son étude 7, Rue Bach Hamba Immeuble Mezghanni Sfax.

2023X00711VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : La Société Tuniso-Qatari de Recouvrement (T.Q.R.), S.A., sise à la Rue Lac Turkana, allée Lac Balkhach. Les Berges du Lac, B.P. 129 La Marsa 1053, Tunis, R.C. Tunis n°B116622003. Identifiant unique n°831446 B. En sa qualité de créancière saisissante.

Partie saisie : La Société Tunisienne de l"Electricité - Régulation «STER». SARL. R.C. B1153401997. M.F.: 042723 L, sise au 14 bis Rue Omar Ibn Khattab 2080 Ariana. * son domicile élu au cabinet de Maître Radhouan EL AIBA -Avocat sis à Rue Lac Victoria. Résidence Les Cygnes, Bureau B2 Les Berges du Lac, Tunis

En sa qualité de créancière hypothécaire et saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

Situation : objet du titre foncier n°4231 Ariana dénommé «Dar El Moncef» se situe à l'Ariana Taamir 2 gouvernorat de l'Ariana.

Limites : nord : immeuble du voisin. Est : route de Bizerte. Ouest : rue Omar Ibn Khattab. Sud : immeuble du voisin.

Superficie : 616 m², cette superficie est en conformité avec le certificat de propriété.

L'immeuble se compose d'un sous sol d'une superficie couverte de 192 m², d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 192 m², d'un étage d'une superficie de 194 m², de même pour la terrasse.

Contenance : l'immeuble contient 3 entrées ouvrant sur la façade principale donnant sur la rue Omar Ibn Khattab du coté ouest de l'immeuble qui se compose d'un sous sol contenant un dépôt, d'un rez-de-chaussée qui abrite le siège d'une société, et d'un premier étage qui s'agit d'une habitation et d'un jardin entourant toute la construction.

Le sous sol : on peut y accéder par l'entrée donnant sur la rue Omar Ibn Khattab d'une superficie de 192 m² qui contient un dépôt composé d'un local administratif, d'un espace ouvert, de 3 pièces pour les archives, et une salle d'eau. Le dépôt contient des marchandises, des équipements et des produits de bureautiques.

Dés l'entrée au sous sol par la porte extérieure qui est d'une largeur de 2 mètres, on trouve une pente puis l'entrée du dépôt.

L'espace ouvert : d'une superficie de 95 m², le sol est en carrelage ordinaire, et contient 3 fenêtres en bois dont 2 ouvrant sur le coté sud, l'autre fenêtre ouvrant sur le coté est de l'immeuble.

Le local administratif : se trouve du coté ouest, d'une superficie de 7 m² avec le sol en carrelage ordinaire, la porte et la fenêtre en bois.

Les 3 pièces pour les archives : la première pièce ouvrant sur l'espace ouvert et sur la deuxième pièce, cette dernière contient une fenêtre en bois ouvrant sur le coté ouest, et une autre ouvrant sur le coté nord. La 3ème pièce se trouve du coté est de l'immeuble, le sol des 3 pièces est en carrelage ordinaire.

La salle d'eau : se trouve du coté nord de l'immeuble, on peut y accéder par des petits escaliers. Le sol est en carrelage et contient une fenêtre en bois donnant sur le coté nord.

Le rez-de-chaussée : contient le siège d'une société non exploité à la date de l'expertise. La superficie de cet étage est de 192 m². Se compose d'une salle de réception et 4 bureaux à usage administratif, d'une salle d'eau et des escaliers menant au 1er étage. On peut également accéder à cet étage ou bien par la rue Omar Ibn El Khattab d'où l'entrée principale, ou par l'entrée ouvrant sur le coté nord de l'immeuble.

Dés l'entrée au rez-de-chaussée par la porte ouvrant à l'ouest, on trouve un hall qui contient un bureau avec les murs en aluminium menant au reste de l'immeuble.

La salle de réception: se trouve du coté sud de l'immeuble d'une superficie de 20 m² environ avec le sol en carrelage ordinaire et contient 2 fenêtres en bois renforcés par du fer forgé. Par cette salle on peut y accéder au 1er bureau.

4 bureaux à usage administratif : On peut y accéder au 1er bureau qui est d'une superficie de 10m² par la salle de réception avec une séparation par un mur en aluminium. La superficie du 2ème bureau est de 16 m² environ et contient une fenêtre donnant sur le coté est, le 3ème bureau se trouve du coté nord est d'une superficie de 17 m². Le bureau n° 4 ouvrant sur le coté ouest est d'une superficie de 20 m² et contient 2 placards en bois. Le sol de tous les bureaux est en carrelage ordinaire, les fenêtres sont en bois.

La salle d'eau : se trouve du coté nord de l'immeuble avec le sol en carrelage ordinaire, les murs en faïences avec une fenêtre en bois.

L'escalier menant au 1er étage : on peut accéder à l'étage par l'entrée qui se trouve du coté nord.

Le premier étage : la superficie couverte de cet étage est de 194 m², contient un local à usage d'habitation composé d'un salon, d'un séjour, une salle à manger, de 3 chambres, d'une cuisine, salle de bain, salle d'eau et d'un balcon donnant sur le coté est de l'immeuble d'où on peut accéder au 1er étage ou bien par les escaliers qui se trouve à l'intérieur du rez-de-chaussée, ou par l'entrée extérieure ouvrant sur le jardin qui se trouve au rez-de-chaussée.

Le salon et le séjour : le salon se trouve du coté sud de l'immeuble d'une superficie de 29 m², on trouve après le séjour qui est d'une superficie de 14 m² avec le sol en carrelage ordinaire qui contient des fenêtres en aluminium.

Salle à manger : Contient une fenêtre en aluminium ouvrant sur la rue Omar Ibn El Khattab. Cette salle se trouve entre le salon et le séjour.

3 chambres : se trouvent du coté est de la maison d'une superficie de 15,9 m² pour la 1ère chambre, de 13,5 m² pour la 2ème, et de 11 m² environ pour la 3ème chambre. Dans chaque chambre se trouve un placard mural, les fenêtres ouvrant sur le coté est.

La cuisine : d'une superficie de 13 m² avec le sol en carrelage ordinaire, les murs en faïences et contient une fenêtre en aluminium protégé de l'extérieur par du fer forgé, ouvrant sur la rue Omar Ibn El Khattab.

La salle de bain : se trouve du coté nord de la maison avec le sol en carrelage et les murs en faïences.

La salle d'eau : se trouve du même coté, avec le sol en carrelage et contient une fenêtre en aluminium donnant sur le coté nord.

Le balcon : se trouve du coté nord de la maison et contient des escaliers métalliques fixés sur le mur et menant à la terrasse.

L'exploitation de l'immeuble : l'immeuble est composé d'un sous sol non exploité à la date de l'expertise mais qui était auparavant exploité en tant que dépôt qui contient des débris de marchandises, de dossiers et des équipements bureautiques. Le rez-de-chaussée est était exploité en tant que siège d'une société mais il n'est pas exploité actuellement et contient quelques équipements bureautiques vétustes. Le 1er étage est exploité en tant qu'habitation par la famille des propriétaires de la société défenderesse La Société Tunisienne de l'Electricité - Régulation «STER».

L'Etat de la construction : la construction est globalement en bon état surtout en ce qui concerne les matériaux utilisées dans la construction, la structure est très bonne surtout pour le 1er étage à usage d'habitation. Le sous sol et le rez-de-chaussée sont en bon état malgré qu'ils ne sont pas occupés.

L'immeuble se trouve dans un quartier chic, et à proximité des services publics.

Mise à prix : Après réduction de 40 % :

Six cent quatre vingt quatre mille et deux cent quarante Dinars (684.240,000) hors frais.

Date et lieu de vente : Après Report :

Le lundi 26 Juin 2023 à partir de 9 heures au Tribunal de Première instance de l'Ariana.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023401350VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, Identifiant Unique n°000120H.

Partie saisie : Hafedh Khemakhem (حافظ خماخم) titulaire de la C.I.N. n°01049476, demeurant 4 rue de la République Hammam-Lif gouvernorat de Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : La moitié des parts indivises du T.F. 527976 Nabeul dénommé «Moez» soit 178,5m² sis au Sud Est de Grombalia et au Nord de Turki région Kanyouba, Délégation de Grombalia consistant en un terrain sur lequel est bâti une construction située dans une zone d'habitation alimentée en eau - électricité repartie en un R.D.C d'une superficie couverte de 138m² subdivisée en un séjour - 3 chambres - cuisine SDB - d'un étage d'une superficie couverte de 138m² en cours de construction.

Mise à prix : (365.325,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 3 Juillet 2023 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Grombalia à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat, doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023401353VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à Etude Maître Olfa Gharbi 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar 3 Tunis (créancier saisissant).

La partie saisie :

Les héritiers du Mohamed ben Ablelaziz ben Ali El Midani (caution solidaire et hypothécaire de la société ROYAUME DES HUILERIES MIDANI AGRICOLE «RAHMA», SARL, siège social à el Henia, Km 105, route de Sfax, Ouled Haffouz, Sidi Bouzid, RC n°B1829662004 Trib de 1ère instance Sidi Bouzid, identifiant unique n°881748Q sont sa veuve Rebah ben Ahmed Al Farah Chehawia et ses fils adultes sont Lobna El Midani, Amin El Midani, Asim El Midani et Raja El Midani demeurant à el Henia, Km 102, route de Sfax, Ouled Haffouz, Sidi Bouzid.

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

1- La propriété dénommée «SHADIA» objet du titre foncier n°31065 Sidi Bouzid, lot 19 situé à Imadet El Henia Délégation Ouled Haffouz Sidi Bouzid rectangulaire d'une superficie de 5030 m², les limites frant et Est les tiers, au fond une allée, Ouest route reliant Sbitla à Sfax, Dessus une bâtisse constituant une huilerie avec ses dépendances avec des bassins de collecte (16) d'huile d'extraction un central d'électricité clôturé avec 6 oliviers de bonne qualité.

2- La propriété dénommée «RAJA» objet du titre foncier n°51856 Sidi Bouzid, lot 117 agricole situé à Imadet El Henia Délégation Ouled Haffouz d'une superficie de 29581 m², totalement arborée des oliviers de taille différente avec un puit équipé les limites propriétaire des tiers.

Mise à prix :

Six cent quarante neuf mille soixante trois dinars et 400 millimes (649.063.400 DT) pour la propriété objet du titre foncier n°31065 Sidi Bouzid.

- Cent Cinquante cinq mille neuf cent cinq dinars (155.905 ,000 DT) pour la propriété objet du titre foncier n°51856 Sidi Bouzid.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 3 juillet 2023 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2023401356VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Béji Mohsen

Avocat près la cour de cassation

39, Rue Omar Ben Kaddah, Montplaisir - Tunis

Matricule Fiscal : 489005P/A/P/000

1- Partie poursuivante : Banque Attijari de Tunisie (Attijari Bank), société anonyme, identifiant unique

RNE 0000121 J, demeurant au 24 Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - Tunis.

2- Partie saisie : Mokthar Ben Hadj Amor Ben Youssef BEN HAMZA, demeurant 23 rue d'Angleterre - Tunis, en tant que caution solidaire et hypothécaire de la société «T.E.T.».

3- Immeuble objet de la saisie : Les 215 parts indivises lui appartenant de l'ensemble des 430 parts composant la propriété "Phillipe Tebourba" objet du titre foncier n°2549 Manouba sis au 11 avenue Farhat Hached - Tebourba et consistant dans son ensemble en un lot de terrain rectangulaire d'une superficie de 430 m² entouré d'un mur de clôture des quatre côtés et dont, l'entrée se trouve au 11 avenue Farhat Hached, Tebourba, sur lequel est édifié un local à usage commercial destiné à la vente des produits sanitaires d'électricité et de peinture depuis 1993 dont la superficie totale est d'environ 181,58 m² et disposant d'une entrée privée par une porte en fer forgé, son toit est en fer à T, son parterre en carrelage et ses murs en briques de ciment, comportant une salle d'exposition et dont l'arrière est utilisé comme dépôt avec une salle d'eau; une deuxième porte mène à un terrain vide derrière le local d'une superficie d'environ 41,26 m² et trois pièces de construction ancienne délabrées et inoccupées, tout le reste du terrain est inoccupé.

La propriété est située à l'avenue Farhat Hached qui est la rue principale de Tebourba avec de nombreux locaux à usage divers et habitations et une importante circulation.

Le local est donné en location à Mr Farid Bouallag pour un loyer mensuel de 160,000 d, selon ses dires non attestés, qui déclare être propriétaire du fonds de commerce.

4- Mise à prix : 130.481,302 Dinars, outre les frais et honoraires fixés à l'audience.

5- Date et lieu des enchères : Le Mercredi vingt et un Juin deux mille vingt trois (21/6/2023) à partir de 9h du matin au tribunal de première instance de Manouba,

6- Visite de l'immeuble : Pendant l'horaire administratif, avec possibilité de consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

2023401361VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation

Société "ETABOIS IMMOBILIERE"

SARL au capital : 150.000 Dinars

Siège social : 24, Rue des Orangers Mannouba - Tunisie

Matricule Fiscal : 1193846 S/P/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 Mai 2023 enregistré à la recette des finances de Mannouba le 15/5/2023 sous le n°23501905 quittance n°037519 dont un exemplaire a été déposé au Centre National des Entreprises le 24/5/2023 sous le n°2023120602.

Il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mr Mohamed Bellaaj en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs. Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais de 20 jours entre les mains de Mr Mohamed Bellaaj domicilié au 24 Rue des orangers Mannouba Tunisie; Sous peine de forclusion.

2023T00524VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°9905 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 18 mai 2023, Monsieur Sadok Mosbah 12 Rue Menvielle, Sousse (Tél 99961170) est désigné liquidateur judiciaire sur les biens immobiliers entre Mme Samia El Oueslati et M. Samir Chouchène qui se composent d'un appartement situé à la cité Esfaya à Sousse objet du titre foncier n°63929 Sousse.

2023S00635VEPA2

Appel d'offres n°03

Cession précédée de la location de la société

PROFILM SOUASSI MAHDIA

S.A au capital de 1.760.000,000

IU : 975531 S

N° d'affiliation à la CNSS : 00164935-35

En vertu d'une décision rendue par la chambre de conseil au Tribunal de 1ère instance de Mahdia le 20/7/2022 dans le cadre de l'affaire n°48, l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled (IMMEUBLE EL AHMADIA 04 Rue GEORGES GORSE LA CORNICHE SOUSSE Tél /Fax : 73217330 Portable 98401023) a été chargé de l'établissement du cahier des charges de la cession précédée de la location pour 02 ans de la SOCIETE PROFILM ZONE INDUSTRIELLE SOUASSI MAHDIA pour une mise à prix de 6577376,901 pour la cession et 328000,000 par an pour la location. Tous ceux désirant la participation à cet appel d'offres relatif à la cession précédée par la location de ladite société peuvent contacter l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled à son adresse sus indiquée pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de 200,000. Les visites de la société sus indiquée ne peuvent avoir lieu qu'après avoir pris un rendez vous avec l'administrateur judiciaire et l'acquisition du cahier des charges.

Les offres doivent être adressées à l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled à son adresse sus-indiquée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR

Appel d'offres relatif à l'achat de la société PROFILM SOUASSI MAHDIA

précédée par sa location pour 02 ans

Le dernier délai de remise des offres est fixé au vendredi 30 Juin 2023.

2023S00636VEPA2

Appel d'offres

Cession de la société

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS DE FACON GLOBALE A AUTRUI

SA

Capital : 32885960,000

RNE : 0004507R

N° d'affiliation à la CNSS : 27949/13

S.S : Rue Ibn Khaldoun 4018 Sousse

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Sousse en date du 22/5/2023 dans le cadre de l'affaire n°232/32 il a été

ordonné à l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben KHALED de compléter les procédures de cession de la société LES ATLIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS inscritE au RNE sous le n°M0004507 R d'une façon globale à autrui pour une mise à prix de quatre vingt un million six cent cinquante deux mille cinq cent quarante trois dinars (81652543,000) et l'interdiction au représentant légal de ladite société l'administration de tous les actifs et les biens meubles et immeubles appartenant à la dite société et charger le contrôleur d'exécution de l'annonce de cette interdiction au JORT et l'inscription au RNE et au registre foncier. Ceux désirant l'acquisition de l'établissement sus indiqué peuvent contacter le contrôleur d'exécution Me Belgacem Ben Khaled IMMEUBLE EL AHMADIA 1er étage n°2 Rue Georges Gorse La Corniche Sousse (Tel et Fax : 73217330 portable 98401023) pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de 200,000.

Les visites ne sont possibles qu'après avoir pris un rendez vous avec le contrôleur d'exécution.

Les offres doivent être adressées à Me Belgacem Ben Khaled à son adresse sus-indiquée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR

Appel d'offres relatif

à l'achat DES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 30 juin 2023.

2023S00637VEPA2

Clôture de la liquidation de la succession du feu Othman Mahmoudi

Suivant décision de son excellence Monsieur le Président du tribunal de 1ère instance de Kairouan du 21/2/2023, il a été décidé de clôturer les travaux de liquidation de la succession du feu Othman Mahmoudi et par conséquent la clôture des travaux du liquidateur Ridha Belaid.

2023S00645VEPA2

Dissolution anticipée de la société et nomination d'un liquidateur

Avis aux créanciers

STE NOUVELLE DE TELECOMMUNICATION

S.A.R.L : Au capital de 40 000 D

Siège social : Av Farhat Hached immeuble El Ajmi Sfax

MF : 1311033X

Affiliation à la CNSS n° : 337571-11

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 décembre 2022, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 12 Mai 2023, sous le n°23502467 selon quittance n°M002707 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises à Sfax le 22 Mai 2023 sous le n°2023119754, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de la date de cette assemblée et la nomination de Monsieur Abdelhamid LAJMI en qualité de liquidateur.

A cet effet, le liquidateur invite les créanciers à produire leurs dettes appuyées des pièces justificatives à son bureau situé à la rue Kairouan, immeuble 4 saisons bloc C, 1er étage Sfax.

2023X00701VEPA2

Clôture de liquidation

LA SUCCESSION DU DEFUNT MOHAMED BEN TAIEB ZGOLI ET FATMA BEN SADEK BENI

En vertu de la décision judicaire rendue par le juge contrôleur de liquidation du Tribunal de Première Instance de Nabeul le 23/02/2023 l'affaire n° 57 a été décidé la clôture de la dite liquidation.

Le liquidateur Ben Amor Mustapha (Adresse; rue de KUWEIT 2ème Etage bureau n°10

Lafayette Tunis. (tél 71.830.092)

2023401349VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Relative à l'exercice 2022

SOCIETE GENERALE DU CUIR "SOGECUIR"

Société anonyme

Au capital de 71.240 Dinars

Siège social : 124, Rue Radhia Haddad - Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Société Générale du Cuir «SOGECUIR» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le Samedi 24 Juin 2023 à 9H au siège de la Société sis au 124, Rue Radhia Haddad à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022

2) Rapports du Commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

3) Discussion et approbation du rapport du Conseil d'Administration du Bilan et des Comptes de résultats relatifs au même exercice.

4) Affectation des résultats relatifs au même exercice.

5) Quitus aux Administrateurs.

6) Désignation ou renouvellement du mandat de deux membres du Conseil D'Administration.

2023T00529SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESSOUKNA

Société anonyme

Au capital de 5.050.500 Dinars

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville - Tunis

Identifiant Unique : 0030436S

M.F : 30436S/P/M/000

CNSS : 0074065-54

Les actionnaires de la société ESSOUKNA et les commissaires aux comptes sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 22 Juin 2023 à quinze heures à la Maison de l'Entreprise, sise au Boulevard Principal - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 et présentation des états financiers individuels dudit exercice.

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2022.

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2022 et approbation des conventions qui y sont énumérées.

4. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 et des états financiers arrêtés au 31/12/2022.

5. Affectation des résultats.

6. Lecture du rapport d'activité consolidée et présentation des états financiers consolidés au 31/12/2022.

7. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au 31/12/2022 et approbation du rapport d'activité et des états financiers consolidés.

8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et au comité permanent d'audit.

10. Autorisation au conseil d'administration pour le rachat par la société d'une partie de ses actions.

11. Désignation de deux administrateurs indépendants.

12. Désignation de deux commissaires aux comptes de la société.

2023R01338SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mercredi 21 juin 2023

MINISTERE DE COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

Société ELLOUHOUM

S.A au capital de 3.000.000 dinars

Siège social : Avenue du 3 Août 1903 - El Ouardia - Tunis

Le conseil d'administration de la société Ellouhoum invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire fixée pour le mercredi 21 juin 2023 à 9h au siège de la société sis à l'avenue du 3 Août 1903 - El Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2022-2023-2024.

2023R01341SANB3

Convocation

SOCIETE INTERCOLOR

Identifiant unique : 0020515 K

Société anonyme

Au capital de 1.134.700 Dinars divisé en 113.470 Actions nominatives de 10 Dinars chacune

Siège social : Zone Industrielle de Bou Argoub (Gouvernorat de Nabeul)

Les actionnaires de la Société INTERCOLOR sont convoqués au bureau de la Société, 8, Rue de la Gare Zone Industrielle de MEGRINE le Vendredi 30 Juin 2023 à neuf heures, en Assemblée Générale Ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2022.

2) Rapports du Commissaire aux comptes sur le dit exercice 2022.

3) Rapport du Conseil d'administration sur les états financiers consolidés de l'exercice 2022.

4) Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2022.

5) Approbation de ces rapports et quitus au Conseil d'administration.

6) Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des

7) Affectation du résultat de l'exercice 2022.

8) Nomination de trois nouveaux administrateurs.

9) Fixation du montant des jetons de présence.

10) Questions Diverses.

2023R01344SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE

"SONOBRA"

Société anonyme

Au capital de 77 032 860 Dinars

Siège social : Imm. Tunimara rue Lac de Constance les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : N°0940993H

La Société Nouvelle de Brasserie informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 4 juillet 2023 à 10 heures du matin au siège social de la société sis à Immeuble Tunimara, rue du lac de Constance les Berges du Lac, Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022

- Affectation des résultats de l'exercice 2022

- Fixation des jetons de présence

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Suivi de son assemblée générale Extraordinaire qui se tiendra à 10h 45, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale extraordinaire

- Modification de l'article 22.2 des statuts.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2023R01352SANB3

Convocation

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

SA au capital de 23.063.300 Dinars

Matricule fiscal : 010168FAM000

Registre de commerce : B 128771996

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Ksar Hellal -

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le jeudi 22 juin 2023 à 9 heures à l'Hôtel Sheraton, Avenue Ligue Arabe, 1002 Belvédère Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022.

3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2022.

4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2022.

7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2023.

8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2023.

9. Pouvoir pour les formalités.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

2023S00639SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Transport du Sahel

Société anonyme

Au capital de 400.000 Dinars

Siège social : Avenue Léopold Senghor - Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société de Transport du Sahel sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire et ce le mardi 20 Juin 2023 à 10 heures du matin, à la salle de réunion de l'entrepôt central de la société de transport du sahel sise à Sidi Abdelhamid Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes de la société pour les années 2020, 2021 et 2022.

2. Décision définitive concernant les états financiers pour les années 2018 et 2019

3. Correction du dernier mandat de membres du conseil d'administration représentant les privés.

4. Se prononcer définitivement sur les montants des jetons de présence.

5. Nomination des nouveaux administrateurs.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2023S00641SANB3

Convocation à l'assemblée Générale ordinaire

POLYCLINIQUE SYPHAX

SA au capital de 12 500 000 dinars

Siège social : Route de Gremda Km 2.5 - Sfax

Identifiant unique MF : 1294028A/A/M/000

Le conseil d'administration informe les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la POLYCLINIQUE SYPHAX sera tenue le Jeudi 22 Juin 2023 à 18H au siège social de la société dont le récépissé a été déposé le 23/5/2023 sous numéro 20231202749 au registre national des entreprises à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 ;

- Approbation des états financiers de la société pour l'exercice 2022;

- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2022;

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

- Autorisation de procéder aux notifications légales nécessaires;

- Questions diverses.

2023X00707SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE ISMAIL GAMMARTH S.A

Capital social : 8.000.000 dinars

Siège social : 41 Av. Kheireddine Pacha Tunis

Identifiant unique : 0878672M

Messieurs les Actionnaires de la «SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE ISMAIL GAMMARTH» S.A sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 22 juin 2023 à 10h à l'adresse suivante : 41 Av. Kheireddine Pacha Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020

- Approbation des conventions rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 CSC

- Quitus aux administrateurs

- Allocation des jetons de présence.

2023401327SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2023

KELIBIA LA BLANCHE LEISURE & LIFE STYLE S.A

Société anonyme

Au capital social de 150.000 dinars

Siège social : 04 Rue Achtart, Nord Hilton 1002 Tunis

Identifiant unique : 1097108Z

Cher Actionnaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société «KELIBIA LA BLANCHE LEISURE & LIFE STYLE S.A», qui se tiendra le vendredi 23 juin 2023 à 11h15mn au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;

2. Rapports général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'année 2022 ;

3. Approbation des Etats financiers de l'exercice 2022 ;

4. Quitus au conseil d'Administration;

5. Affectation des résultats.

Veuillez agréer, cher Actionnaire, mes Cordiales Salutations.

2023401340SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2023

KELIBIA BAY S.A

Société anonyme

Au capital social de 100.000 dinars

Siège social : 04 Rue Achtart, Nord Hilton 1002 Tunis

Identifiant unique : 1097107Y

Cher Actionnaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société «KELIBIA BAY S.A» qui se tiendra le vendredi 23 juin 2023 à 11h mn au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;

2. Rapports général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'année 2022 ;

3. Approbation des Etats financiers de l'exercice 2022 ;

4. Quitus au conseil d'Administration;

5. Affectation des résultats.

Veuillez agréer, cher Actionnaire, mes Cordiales Salutations.

2023401341SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2023

KELIBIA LA BLANCHE S.A

Société anonyme

Au capital social de 4.445.000 dinars

Siège social : 04 Rue Achtart, Nord Hilton 1002 Tunis

Identifiant unique : 0341771K

Cher Actionnaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société «KELIBIA LA BLANCHE S.A» qui se tiendra le vendredi 23 Juin 2023 à 11h 45mn au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;

2. Rapports général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'année 2022 ;

3. Approbation des Etats financiers de l'exercice 2022 ;

4. Quitus au conseil d'Administration;

5. Affectation des résultats ;

6. Lecture et approbation du conseil d'Administration sur le groupe;

7. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états consolidés au 31 décembre 2022 ;

8. Approbation des Etats financiers consolidés au 31 décembre 2022.

Veuillez agréer, cher Actionnaire, mes Cordiales Salutations.

2023401342SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2023

KELIBIA LA BLANCHE IMMOBILIERE S.A

Société anonyme

Au capital social de 550.000 dinars

Siège social : 04 Rue Achtart, Nord Hilton 1002 Tunis

Identifiant unique : 0798917T

Cher Actionnaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société "KELIBIA LA BLANCHE IMMOBILIERE S.A", qui se tiendra le vendredi 23 juin 2023 à 11h30mn au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;

2. Rapports général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'année 2022 ;

3. Approbation des Etats financiers de l'exercice 2022 ;

4. Quitus aux membres du conseil d'Administration;

5. Affectation des résultats;

6. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Veuillez agréer, cher Actionnaire, mes Cordiales Salutations.

2023401343SANB3

Convocation à l'assemble générale ordinaire

TUNISIAN SALT COMPANY S.A «TSC»

Société anonyme

Capital social : 4.330.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Windermere, Immeuble DAR MAGHREBIE, Bloc D 3ème étage Bureau n°D 3.1 - les Berges du Lac 1053 - Tunis

IU : 1233966Z

Le Conseil d'Administration de la Société convoque les actionnaires de la société «Tunisian Salt Company S.A» à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 Juin 2023 à 10H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation ou rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2022

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3- Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2022 ;

4- Affectation des résultats au titre de l'exercice 2022 ;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion;

6- Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration;

7- Questions diverses;

8- Pouvoir en vue des formalités.

Tous les documents sociaux relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social pendant les délais légaux.

2023401355SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société de Participation de Gestion et d'Investissement

«PGI Holding» S.A AMEN GROUP

Au capital de 25 000 000 dinars

Identifiant Unique & MF : 0000118P/A/M/000

Siège social : 150, avenue de la liberté - 1002 - Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme,

«P. G. I. Holding» Amen Group sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 26 juin 2023 à 15 H, au siège de la société, sis au 150 Avenue de la liberté - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers individuels pour l'exercice clos au 31.12.2022.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels clos au 31.12.2022 et approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels arrêtés au 31.12.2022.

4- Examen du rapport de gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31.12.2022.

5- Lecture du rapport des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2022.

6- Approbation du rapport de gestion du groupe et des états financiers consolidés de l'exercice 2022.

7- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

8- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2022.

9- Nomination d'Administrateurs.

10- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023.

11- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2023.

12- Information concernant les déclarations de fonctions.

13- Pouvoirs pour formalités.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de l'universalité des actionnaires. Les Actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2023401358SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

Société Immobilière Commerciale et Financière

«SICOF»

S.A au capital de 8.500.000 dinars

Siège social : 150, avenue de la liberté - 1002 - Tunis

Identifiant Unique & MF : 0001233W

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière Commerciale et Financière «SICOF» SA, sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le mardi 4 juillet 2023 à 10 H, au siège de la société, sis au 150 Avenue de la liberté - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers pour l'exercice clos au 31.12.2022.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du CAC relatifs aux états financiers clos au 31.12.2022 et Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31.12.2022.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'Exercice 2022.

6- Nomination d'Administrateurs.

7- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023.

8- Information concernant les déclarations de fonctions.

9- Pouvoirs pour formalités.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de l'universalité des actionnaires. Les Actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2023401359SANB3

Convocation

CONNECT

Société anonyme

Au capital de 150 000 dinars

Siège social : 38 Rue du Parc - 2036 Soukra, Tunisie

Identifiant unique : 0913075Y

Les actionnaires de la société CONNECT S.A sont convoqués pour le 21/6/2023 à 15H en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social sise au 38 Rue du Parc 2036 Soukra, Ariana, Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et du mode de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes & approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

5. Quitus aux membres du conseil d'administration.

6. Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 C.S.C.

7. Questions diverses

8. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2023401362SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 20 juin 2023

Société FINACorp

Société anonyme

Au capital de 1 500 000 Dinars

Siège social : Rue du Lac LochNess Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 538988P/P/M/000

Les actionnaires de la société FINACorp sont convoqués en

Assemblée Générale Ordinaire pour le 20 juin 2023 à 10H au siège de la société, Rue du Lac LochNess - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un nouveau membre du conseil d'administration

- Questions diverses.

2023401364SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MITIGAN SA

Société anonyme

Au capital de 3.426.000 TND

Siège social : Résidence des Ambassadeurs, Bloc 4.1.2, Immeuble A, Rue de la Feuille d'Erable, Les Jardins du Lac II 1053, Tunis, Tunisie

Identifiant Unique : 1317711P

Les actionnaires de la société MITIGAN SA ("MITIGAN"), société anonyme au capital de 3.426.000 TND, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1317711P, ayant son siège social à la résidence des Ambassadeurs, Bloc 4.1.2, Immeuble A, Rue de la Feuille d'Erable, les Jardins du Lac II 1053, Tunis, sont convoqués par le Président du Conseil d'Administration, et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et du délai de convocation et validité de la réunion;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;

3- Lecture et approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 et approbation des états financiers de l'exercice 2021;

4- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021;

5- Approbation des conventions réglementées; et

6- Pouvoirs à conférer aux de fins de formalités.

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le 21/6/2023 à 10h, au cabinet de maître Iheb Ben Rejeb, Avocat à la Cour de cassation, sis à l'Immeuble Nour Al Bouhaira, Bloc B, 3ème étage, Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1, Tunis.

2023401365SANB3

Autres sociétés

La Société Mutuelle de Base de Service Agricole

Cave viticole Tunis Nahli

MF : 040885W

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Service Agricole Cave viticole Tunis Nahli, sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 15 juin 2023 à 9 heures 30 minutes, au siège de la société sis à Nahli Cebelet Ben Ammar pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2021

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2021

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers et quitus à donner aux administrateurs.

5/ Affectation des résultats

6/ Fixation du jeton de présence accordé aux administrateurs

7/ Election partielle des membres du conseil d'administration.

Les candidatures à l'élection partielle des membres du conseil d'administration doivent être présentées 10 jours avant la tenue de l'assemblée, directement au siège de la société ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les documents comptables relatifs à l'exercice 2021 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2023T00530SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mme Ferida Bent Mohamed Ben El Arbi El Messai titulaire de CIN n°00652163 déclare la perte du titre de propriété n°595/09 pour le titre foncier n°3807 Manouba situé à Douar Hicher.

Suivant déclaration de la sécurité nationale cité Khaled Ibn El Walid Manouba datée du 3/5/2023.

2023T00525DIVD2

Avis complémentaire

Vu la demande de Maître Ali BORNAZ au nom de M. Ridha RIAHI de mise à jour n°7478 en vue de l'inscription d'un acte notarié en date du 02/01/1973 sur le titre foncier n°12878 Béja dans lequel M. Mohamed Ben Mohamed ELBAKALI Ben Khmais QUANAQUAN a vendu en son nom et au nom de ses deux frères Elhédi et Omar au profit de M. Ali Ben Salah RIAHI 300 mètres carrés de la parcelle du terrain connu sous le nom de Tabinja à Medjez Elbeb.

Attendu qu'il s'est avéré dudit contrat que cet acte notarié a été rédigé le 26/12/1970 suite à la procuration attribuée par Omar et Elhédi fils de Mohamed ELBAKALI Ben Khmais QUANAQUAN à leurs frère Mohamed.

Attendu qu'il a été impossible au demandeur de se procurer une copie de ladite procuration.

Attendu que les héritiers de Elhédi QUANAQUAN se sont opposés, par l'intermédiaire de leur avocat Maître Hichem SAIDI, à considérer que ladite vente s'applique pour leur père.

Attendu que le tribunal a constaté, à travers les recherches qu'il a mené soit au bureau soit sur les lieux, que la vente avait effectivement eu lieu par Mohamed Ben Mohamed ELBAKALI Ben Khmais QUANAQUAN en son nom et au nom de ses deux frères Elhédi et Omar.

Vu les dispositions de l'article 17 de la Loi n°2001-34 du 10 avril 2001, portant mise à jour des titres fonciers, cette publicité complémentaire tient lieu de non délivrance de la procuration rédigée par acte authentique le 26/12/1970, et toute personne dont les droits ont été lésés,

peut s'opposer auprès de la chambre des titres gelés de la succursale du tribunal immobilier de Béja au sein de la demande de mise à jour n°7478, et dans un délai de deux mois à partir de cette publication.
2023R01335DIVD2

Avis

Mr Radhwen Mefteh et ses frères et sœurs Mohamad Najib - Semia - Thoraya - Basma - Neama- Wajdi- Hanen annoncent que la propriété de leurs terrain sise à Ain Fallet km6 Sfax superficie 3016 m² est perdu et qu'ils désirent obtenir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak sise Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 30 jours.
2023X00708DIVD2

Avis

Mme Fatma Ben Salah et ses filles Manel, Nouha, Yousra et Dalinda et Sameh Koubaa ayant hérité du défunt Mr Adel koubaa une parcelle de terre de superficie 6236.56 m² contenant une maison située à route de Tunis Km 7 Sfax, avisent qu'elles ont perdu le titre de cette propriété et qu'elles veulent extraire un exemplaire de l'acte original et quiconque qui revendique sa propriété est tenu de la présenter au notaire llyes Karray à la rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.
2023X00709DIVD2

BH ASSURANCE

Société anonyme au capital de 13 300 000 Dinars
Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003
Identifiant unique : 0538937C

BILAN APRES AFFECTATION

DT

Actifs du Bilan	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissement provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels	7 494 941	3 925 013	3 569 928	1 475 304
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	5 319 472	3 531 565	1 787 907	1 482 234
AC 3 Placements	225 126 968	14 296 098	210 830 870	178 123 375
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	89 537 434		89 537 434	78 672 831
AC 6 Créances	78 081 371	14 652 977	63 428 394	52 765 012
AC 7 Autres éléments d'actif	74 333 610		74 333 610	69 985 494
	479 893 796	36 405 653	443 488 143	382 504 250

DT

Capitaux propres et passifs du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	**13 300 000**	**13 300 000**
CP2 réserves et primes liées au capital	**52 570 559**	**45 249 085**
CP3 rachat d'action propres		
CP4 autres capitaux propres	**21 499 999**	**19 066 799**
CP5 résultats reportés	**406 056**	**174 665**
Total capitaux propres après affectation	**87 776 614**	**77 790 549**
Passif		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	**402 110**	**816 565**
PA3 Provisions techniques brutes	**266 615 578**	**227 747 850**
PA5 Dettes pour dépots en espèces recues des cessionnaires	**57 493 904**	**48 993 088**
PA6 Autres Dettes	**25 763 509**	**21 743 575**
PA7 Autres passifs	**5 436 428**	**5 412 623**
	443 488 143	**382 504 250**

2023R01343BCFA5